



# GROUPEMENT BELGE DE LA PORTE OUVERTE

pour l'émancipation économique de la travailleuse  
Bd Général Jacques, 61 1050 Bruxelles

[www.porteouverte.be](http://www.porteouverte.be)

Compte IBAN : BE87 1400 5722 3094

Bruxelles, le 29/03/16

Madame, Monsieur

Nos valeurs les plus chères viennent d'être lâchement meurtries et tachées du sang de nombreuses victimes innocentes : il est grand temps de réaffirmer notre indéfectible attachement à toutes nos libertés, à la démocratie, et à l'égalité homme-femme en particulier. Les droits des Femmes, nous le savons tous et toutes, sont toujours mis en danger par les idéologies totalitaires, les intégrismes religieux et les « traditions » paternalistes et machistes.

Depuis 1930, des féministes belges ont lancé un mouvement de lutte de libération de la condition féminine...c'étaient les fondatrices de notre Groupement, qui en 2016, est bien forcé de constater que le travail est loin d'être accompli. En particulier, en matière de droits sexuels et reproductifs.

Cela fait en effet 40 ans que les mouvements féministes portent cette même revendication : sortir l'IVG du Code pénal belge !

Il y a 26 ans, pour obtenir le vote de la loi Lallemand-Herman-Michielsens, les féministes ont dû faire cette concession aux lobbys religieux anti-choix et accepter de ne dépénaliser que partiellement l'avortement, en laissant les articles dans le code pénal qui détermine les crimes et délits.

Nous restons donc en chemin vers la véritable liberté pour les femmes de disposer de leur propre corps...et nous affirmons avec force : Non, avorter n'est pas un délit !

La France a reconnu l'IVG comme un droit et, fin 2014, le Luxembourg a sorti l'IVG de son Code pénal pour l'intégrer dans une loi de prévention de la santé règlementant entre autres l'avortement.

En Europe, les lobbys anti-IVG se mobilisent depuis plusieurs années et grignotent petit à petit les droits des femmes, et en particulier le droit d'avorter. Chez nous, plusieurs partis bataillent ferme en ce moment pour donner un statut au fœtus, alors que, sur le terrain, l'acceptation de l'avortement est de moins en moins tolérée.

Nous proclamons que les femmes qui avortent n'ont en aucun cas à être considérées comme coupables ; elles ont le droit de décider de leur vie et du nombre de leurs enfants !

La Belgique doit rejoindre ses voisins dans ce combat pour le droit à la santé et à l'autodétermination des femmes.

C'est pourquoi, à la veille de l'anniversaire de la loi, nous demandons aux élus démocrates de sortir l'IVG du Code pénal et de transposer les indications médicales requises dans une loi de santé publique.

Gisèle De Meur

Présidente du Gr Belge de la Porte Ouverte pour  
l'émancipation économique de la travailleuse